

Le premier palais de justice

Au cours des premières années de Saint-Hyacinthe, la justice ordinaire était administrée par le capitaine de la milice, les causes les plus graves étant référées aux tribunaux de Saint-Denis ou de Montréal. En 1833, un remaniement de la structure judiciaire du Bas-Canada attribue à Saint-Hyacinthe un premier tribunal, ce qui témoigne du développement important de la région maskoutaine.

Le premier palais de justice, qui servait également de prison, est érigé en 1834 sur un terrain donné par le seigneur, à l'extrémité nord de la rue Concorde. De style néoclassique, l'édifice en pierre des champs est sobre, simplement coiffé d'un haut toit en pavillon et de longues cheminées. Au sous-sol, les 14 cellules d'une grandeur respectable possèdent chacune au moins une fenêtre vers l'extérieur, ce qui témoigne d'une volonté d'humaniser les conditions de détention.

En 1857, la croissance de la population de la ville amène la création officielle du district judiciaire de Saint-Hyacinthe. Deux ans plus tard, un incendie détruit le premier palais de justice. Les dossiers, livres et registres du greffe sont heureusement sauvés, de même que les effets du gardien de la prison, Godefroy Renaud, en l'honneur de qui a été nommée la ruelle Renaud, qui relie la rue Dessaulles à la rue Sicotte.



Façade du premier palais de justice en 1834.

Un second bâtiment



Le premier palais de justice dessiné par Renault-Blanchard en 1837.

La construction d'un nouveau palais de justice, à l'emplacement même de l'édifice actuel, se termine en 1862. Il accueille alors son premier juge résidant, le juge Louis-Victor Sicotte.

Le bâtiment est de style classique et son architecture semble avoir été influencée par celle de la prison de Trois-Rivières. Emboîtée à la cour de justice, la section pénitentiaire comporte trois étages, dont un réservé exclusivement aux détenues.

La disposition des cellules et la destination des diverses salles du bloc démontrent, encore une fois, une volonté d'adoucir les conditions des détenus, qui pouvaient y passer plusieurs semaines avant leur comparution. C'est dans la cour de cette prison qu'eurent également lieu deux pendaisons, en 1868 et en 1930.

L'édifice actuel

Devenu vétuste, le bâtiment sera démoli pour faire place, en 1965, à l'actuel palais de justice. Cet immeuble contemporain en béton ne comporte plus de prison : le bloc cellulaire qu'on y retrouve n'est utilisé que pour recevoir les prévenus avant leur comparution.

Les deux sculptures qui se dressent à l'extérieur, devant la façade, ont été conçues en 1966 par Jean-Pierre Boivin de Saint-Hyacinthe et réalisées par Gérard Cordeau, sculpteur de Saint-Pie. Elles représentent *La famille* et *La justice*.



Le deuxième palais de justice vers 1910.